



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le vingt-sept août deux mil dix-neuf, à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-PELLOUX, dûment convoqué le 20 août 2019 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François VERNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de Conseillers absents : 3

Présents : VERNON Jean-François - BOETTNER Charlotte - DELETRAZ Michel - SAINT Pascal - VULLIET Jean-Claude - FURGET Isabelle - MEUNIER Pierre - PEREZ Elisabeth - VERNEY Jean-Paul -, - VILLARET Odile,

Absents : VILLARD Marie-Christine - MURON Gérard - JANTZEN Cécile

Madame BOETTNER Charlotte, élue secrétaire de séance.

2019-30	MAPA - ATTRIBUTION DU MARCHÉ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ROUTE DES ÉCUREUILS
---------	---

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise Magnant Perrillat Géomètres Experts a été choisie pour la mission de maîtrise d'œuvre pour ce dossier de travaux d'aménagement.

Un Dossier de Consultation des Entreprises a été établi pour ces travaux de voirie,

L'avis d'appel à la Concurrence a été affiché en Mairie, publié dans le dauphiné libéré et inséré, sur le site internet de la commune et sur le site www.marchespublic.ledauphine-legales.com
2 entreprises ont répondu. COLAS et GAL TP.

Monsieur le maire donne connaissance du rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre et propose de retenir l'entreprise COLAS SAS sise à Sillingy qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir, pour l'aménagement de la route des écureuils,

L'entreprise COLAS SAS avec une tranche ferme de 159858,81€ HT et une tranche optionnelle de 46 776.10 € HT.

Soit un montant HT total de 206 634,91 €

Soit 191 830.57 + 56 131,32€ = 247 961,89 € TTC.

2019 - 31	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT
-----------	---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de FABRITZ Sandra d'utiliser la salle des jeunes et la salle principale de la salle polyvalente impasse de la mairie à Villy-le-Pelloux pour donner des cours de Yoga.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à établir et signer la convention de mise à disposition d'équipement (annexe1) avec FABRITZ Sandra pour des cours Yoga.

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer le montant de la redevance.

2019 - 32	LOCATION TERRAIN DE FOOT ET ANNEXES - CONVENTIONS
annexes 2019-32-01 et 2019-32-02	

Monsieur le Maire souhaite formaliser et tarifier la location du terrain de foot et de ses annexes par une convention à signer par les utilisateurs.

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention de location annuelle et du projet de location ponctuelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de convention de location annuelle (annexe 1) du terrain de foot et de ses annexes et le projet de convention de location ponctuelle (annexe 2) du terrain de foot et de ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir et signer ces conventions de location avec les utilisateurs selon les tarifs qui seront fixés ultérieurement.

2019-33	- PROJET ACQUISITION FONCIER - MAISON COTTIN
---------	--

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux du projet d'acquisition du foncier secteur « la Coudraz » propriété de Mme COTTIN.

L'acquisition de ce foncier bâti permettrait de le transformer en salle de réunion pour la Mairie.

Une estimation de France Domaine établie le 04 juin 2019 a défini le montant de cette acquisition comme suit :

- la maison et son terrain - parcelle A231 pour 165 m² et A1515 pour 141 m² à 80 000€ .

* L'Acquisition du foncier bâti et du terrain attenant pour un montant de 80 000€ HT.

* L'Acquisition du foncier non bâti (5055m²) pour un montant au m² fixé à 1.50€

Parcelles non bâties concernées :

- A301 pour 1160m² - A 544 pour 625m² - A 845 pour 3270 m²

Soit au Total 5055 m² X1.50€ = 7582.50€

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'il souhaite solliciter différentes subventions, notamment dans le cadre des amendes de police, du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires ainsi que des subventions exceptionnelles de l'Etat et de la Région dispositif Plan ruralité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré 9 voix pour et 1 abstention

ACCEPTE le principe d'acquisition du foncier bâti et non bâti.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour cette opération et **S'ENGAGE** à utiliser les sommes éventuellement allouées pour réaliser les travaux d'aménagement de ce secteur.

La séance est levée à 22H00.

Le Maire,

Jean-François Vernan,

